



Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis de la Municipalité N° 01/2022 relatif à une demande de crédit de CHF 75'000.- pour la réalisation de places dépose-rapide pour le collège des Écureuils.

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie à quatre reprises, les 11 et 19 septembre 2023 et les 3 et 12 octobre 2023 pour étudier le préavis susmentionné.

Lors de la séance du 19 septembre, Messieurs Roland Corthay, Municipal et Charly Viquerat, Municipal responsable étaient présents pour répondre aux questions qui leur avaient été soumises précédemment. Des solutions alternatives ont été discutées, telles que la création d'un sens unique au Chemin des Écoliers ou le passage de cette zone à 20km/h. Toutefois, la Commission se range à l'avis de la Municipalité et juge ces solutions inopportunes. L'occupation actuelle des places de stationnement situées à l'arrière du bâtiment scolaire a également été évoquée : au maximum 11 places sont nécessaires pour le personnel enseignant et éducatif, ce qui laisserait 6 places disponibles pour un stationnement de courte durée.

Il est ressorti des discussions avec la Municipalité que l'objectif de ce projet est d'empêcher le stationnement de voitures dans le giratoire afin de faciliter la circulation des bus scolaires. La majorité de la Commission estime qu'il est bienvenu de proposer une solution conforme aux règles de circulation et de stationnement pour les personnes qui ressentent la nécessité de venir déposer ou rechercher leurs enfants en voiture, à l'école ou à l'UAPE. Cependant la Commission doute de l'efficacité de cette seule mesure, si elle n'est pas accompagnée d'une campagne de prévention et de mesures de répression en cas d'infraction. En effet, il semblera toujours plus commode de profiter du giratoire placé en bordure de la rue du Jura que de faire le détour par le chemin des Écoliers. Cependant il semble que ni la prévention, ni la répression ne semblent être des options privilégiées par la Municipalité, ce que regrette les membres de la Commission.

Par ailleurs, la Commission s'étonne de l'absence d'étude préalable et de données tangibles qui permettraient d'évaluer le besoin et l'opportunité d'un tel aménagement. Lors d'un pointage fait un matin entre 8h00 et 8h15 par un membre

de la Commission, il s'est avéré que le nombre de véhicules concernés se comptait sur les doigts d'une main.

En outre, la Commission craint que les places de stationnement courte durée prévue le long du chemin des Écoliers deviennent des places de stationnement à part entière. Elle estime que les personnes qui ont besoin de stationner plus d'une minute peuvent disposer des places prévues à cet effet à l'arrière du bâtiment.

Lors de ses délibérations, la Commission a émis la crainte que les nouveaux aménagements, en particulier les places dépose-rapide le long du chemin des Écoliers jouent un rôle incitatif et crée un effet d'appel d'air. Du point de vue de la Commission, la politique affichée de la Municipalité devrait plutôt être d'inciter les parents à faire usage des transports scolaires ou à privilégier la mobilité douce. En effet la présence de véhicules dans le pourtour d'une école représente un risque non négligeable pour les enfants. Au vu du nombre restreint de véhicules concernés par ces aménagements et tenant compte de la sécurité des piétons aux abords du Collège des Écureuils, la majorité de la Commission juge que la création des deux places de dépose-rapide le long du Chemin des Écoliers est superflue. Elle estime que le changement de statut des places situées à l'arrière du bâtiment devrait suffire à couvrir les besoins. Il serait ainsi possible d'offrir une solution aux personnes qui « ne peuvent pas faire autrement » sans pour autant créer une incitation et augmenter le trafic à proximité de l'école.

En conclusion, la majorité de la Commission propose au Conseil Communal de rejeter le préavis.

Pour la Commission ad hoc :



Vincent Bovy
Président



Aurélie Roulet Wyss
Rapporteuse

Etoy, le 12 oct 2023